

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131205-2013 B570-DE
Date de télétransmission : 10/12/2013
Date de réception préfecture : 10/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B570

OBJET : Sports - Participation de la CPA à l'Open de tennis du Pays d'Aix – Attribution d'une subvention au Country Club Aixois et approbation d'une convention d'objectifs

Le 5 décembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 29 novembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à BOYER Michel – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BURLE Christian – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier, donne pouvoir à BUCKI Jacques – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard

Excusé(s) :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 5 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Jacky PIN

Thématique : Sports

Objet : Participation de la CPA à l'Open de tennis du Pays d'Aix – Attribution d'une subvention au Country Club Aixois et approbation d'une convention d'objectifs
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix avait soutenu la création d'un tournoi de tennis sur terre battue au Country Club Aixois en 2002, 2003 et 2004. Arnaud Clément, champion français de tennis né à Aix en Provence, actuellement capitaine de l'équipe de France de tennis, porte le projet de faire renaître un grand tournoi international en Pays d'Aix.

Dans ce cadre, il vous est proposé de vous prononcer sur le lancement d'un marché de prestations de services de communication d'un montant de 80.000 € HT au profit de la société AB2M qui détient l'exclusivité pour l'organisation de ce prochain tournoi qui aura lieu du 05 au 11 mai 2014. Par ailleurs, il convient de se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'investissement de 50.000 € au Country Club Aixois pour la remise aux normes du court central et des courts de tennis en terre battue pour répondre aux normes d'un tournoi ATP.

Exposé des motifs :

Présentation de la manifestation

L'Open de tennis du Pays d'Aix est un tournoi de niveau international se déroulera du 05 au 11 mai 2014. Il constitue une excellente préparation des joueurs, 15 jours avant Roland Garros.

Doté d'un prix de 50.000 \$ (cinquante mille dollars), ce tournoi est en mesure d'attirer des joueurs classés entre la 150e et la 300e place. Il s'inscrit dans la lignée de rendez-vous tennistiques importants en Pays d'Aix notamment la 1/2 finale de la Coupe Davis en 1982 et du 1/4 finale de la Fed Cup France/Espagne en 2007.

Il sera organisé, par la société sportive AB2M, au Country Club de Puyricard, qui possède les installations suffisantes pour accueillir cette compétition de haut niveau dans le respect des contraintes de la FFT et mener une opération très aboutie de relations publiques.

Les engagements de la CPA

- 50.000 € de subvention d'investissement pour l'association Country Club Aixois pour la remise aux normes des courts de tennis dont le montant total est estimé à 135.091 €HT.
- 80 000 € HT de prestations de communication, dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée, sans mise en concurrence, dans la mesure où la société AB2M possède l'exclusivité de l'organisation d'un Open de tennis du Pays d'Aix.

Il convient de noter qu'une convention d'objectifs est établie entre la Communauté du Pays d'Aix et l'association Country Club Aixois afin de verser la subvention d'investissement.

Les modalités de paiement sont fixées de la manière suivante :

- **70 %** d'acompte sur production de l'ordre de service de commencement des travaux ou de tout autre document justifiant le démarrage des travaux,
- **30%** sur production d'un décompte financier définitif, du procès-verbal de réception des travaux et du plan de financement définitif.

Ces engagements financiers ne comprennent pas les prestations suivantes qui devront être évaluées plus précisément et feront l'objet de décisions ultérieures :

- l'habillage d'un stand CPA et maintenance (hôtesses),
- la soirée protocolaire CPA/Ville d'Aix en Provence,
- l'organisation du tournoi des minimes (tee-shirt, trophée...).

Prestations proposées par la société AB2M

Il convient de noter que la société AB2M a reçu officiellement l'autorisation de la Fédération Française de Tennis d'organiser ce tournoi international masculin « ATP Challenger » sur les installations du Country Club Aixois du 5 au 11 mai 2014. La société AB2M bénéficie donc d'une exclusivité pour l'organisation de ce tournoi.

Dans ce cadre, la CPA, désireuse d'associer son image à celle d'un évènement international dans le Pays d'Aix, ne peut traiter qu'avec la société AB2M via un marché de prestations de communication.

Il pourrait être conclu un marché de prestations de communication avec la société AB2M pour un montant de 80.000 € HT.

Par son nom « Open de tennis du Pays d' Aix » et son logo, l'Open du Pays d'Aix est très étroitement associé à l'image de la CPA.

Le logo de la CPA sera systématiquement présent sur tous les supports imprimés et sur l'habillage des courts, les fauteuils « tribune » ainsi que sur le plateau d'interviews TV. Les couleurs du logo CPA seront utilisées dans les décorations et dans la tenue vestimentaire des hôteses.

Un contingent de places sera réservé quotidiennement à la CPA en loge présidentielle et en loges « Partenaire CPA » (2 loges de 6 places par jour). Un espace VIP où la CPA pourra disposer d'un stand (à aménager) de 5m/5m.

Les partenariats média

Le succès de cette rencontre sportive dépend très largement de son audience dans les médias classiques, presses écrite et audiovisuelle. AB2M a mis en place un plan média important :

- Pour ce qui concerne la presse écrite locale, un partenariat sera conclu avec la Provence, partenaire officiel et pour la presse spécialisée avec Tennis Mag.
- Pour les radios, ce sont France Bleu, Radio Star, NRJ pour assurer la promotion en amont et couvrir la compétition.
- En ce qui concerne la TV, un partenariat privilégié sera passé avec la chaîne thématique « Infosports » qui revendra ses programmes aux chaînes classiques France 3 et M6 et autres chaînes spécialisées sur le Câble (en cours de négociation).
- Pour l'internet avec la création d'un site : www.opendupaysdaix.com.

Sur ces principes rappelés ci-dessus, la Commission Sports réunie le 14 novembre dernier a donné un avis de principe favorable concernant la participation de la CPA à cet événement sportif sous les formes précédemment exposées.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n° 2009_A143 du 29 juillet 2009 du Conseil de Communauté, déléguant une partie de ses attributions au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU l'avis de la Commission Sports en date du 14 novembre 2013;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'organisation de la manifestation « Open de Tennis du Pays d'Aix » sur le territoire de la CPA, sur le site du Country Club Aixois du 5 au 11 mai 2014 ;
- **ATTRIBUER** une subvention d'investissement de 50.000 € à l'association Country Club Aixois pour la remise aux normes des courts de tennis (*Guichet Unique n°2014-00158*) ;
- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs à conclure entre la Communauté du Pays d'Aix et l'association Country Club Aixois ;

- **AUTORISER** Madame le Président à lancer le marché de prestations de communication tel que présenté précédemment ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.
- **DIRE** que le montant de la subvention sera prélevé sur les crédits de la Direction des Sports, sur la ligne 611-415 qui présente les disponibilités nécessaires ;



communauté du

PAYS D'AIX

**Communauté du
Pays d'Aix**

Country Club Aixois

CONVENTION 2014

Opération : Rénovation des courts de tennis et des gradins – GU n°2014/00158
Aide attribuée : 50.000 € - Délibération n°2013_A...

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour la rénovation des installations sportives du Country Club Aixois dans le cadre de l'organisation de l'Open de Tennis du Pays d'Aix.

Entre :

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise Hôtel de Boadès, CS 40868, 13626 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Monsieur Jacky PIN, son Vice-Président délégué à la Politique et aux équipements Sportifs, ayant reçu délégation de Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son Président, désignée sous le terme « La Communauté »,

D'une part,

Et,

L'association « Country Club Aixois »

Sise 1195 Chemin des Cruyes, 13090 Aix en Provence, représentée par son Président, Monsieur Didier Marazzani, désignée sous le terme « L'association »,

D'autre part,

PREAMBULE

Vu l'article L 100-2 du Code du Sport

« L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs institutions sociales contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives.

L'Etat et les associations et fédérations sportives assurent le développement du sport de haut niveau, avec le concours des collectivités territoriales, de leurs groupements et des entreprises intéressées. »

Il est d'abord exposé ce qui suit :

➤ Objet du projet :

Dans le cadre de l'accueil et l'organisation du prochain Open de Tennis du Pays d'Aix, l'association Country Club Aixois sollicite une subvention d'investissement afin de rénover cinq courts de tennis dont le court central et ses gradins.

➤ Plan de financement prévisionnel :

INTITULE	DEPENSES € H.T	RECETTES € H.T
Equipement	135.091 €	
Country Club Aixois		35.091 €
CPA		50.000 €
Conseil Général		15.000 €
Conseil Régional		35.000 €
Total	135.091 €	135.091 €

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à la rénovation de cinq courts de tennis dont le court central et ses gradins par l'association Country Club Aixois.

Article 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à l'association Country Club Aixois sous forme de subvention d'investissement, une aide de 50.000 € correspondant à 37% des sommes effectivement payées par l'association qui s'estiment à 135.091 € (cf. annexes 1 et 2).

Article 3 : Caractère de l'aide

L'aide citée n'est pas actualisable si le montant des travaux est supérieur à celui mentionné à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si l'association obtient des aides complémentaires, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata de ses dépenses effectivement réalisées.

Pour ce faire, l'association devra fournir un plan de financement actualisé à la Communauté du Pays d'Aix. Ce plan de financement définitif et détaillé devra être certifié par le Président et le Trésorier de l'association et transmis pour paiement du solde.

Article 4 : Communication

L'association Country Club Aixois bénéficiaire du fonds de concours assurera la publicité de la participation de la Communauté du Pays d'Aix-en-Provence, en mentionnant celle-ci sur un panneau qui demeurera installé sur les lieux et à un endroit visible durant toute la phase « chantier » en cas de travaux, et le cas échéant par tout autre moyen qu'elle jugera appropriée (publications, articles de presse, site Internet....).

Article 5 : Modalités de versement

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix à l'association Country Club Aixois interviendront selon les modalités suivantes :

- 70 % d'acompte sur production de l'ordre de service de commencement des travaux ou de tout autre document justifiant le démarrage des travaux,
- 30% sur production d'un décompte financier définitif (visé par le Président et le Trésorier de l'association), du procès-verbal de réception des travaux et du plan de financement définitif.

Fait à Aix-en-Provence,
Le

Pour la Communauté
du Pays d'Aix

Le Vice – Président délégué
à la Politique et aux équipements
sportifs

Jacky PIN

Pour l'association
Country Club Aixois

Le Président

Didier MARAZZANI

Cette convention est composée de 8 pages et de 5 articles.

ANNEXE 1

Subvention d'investissement à l'association Country Club Aixois pour la rénovation de ses installations sportives

Fiche de Synthèse GU n°2014/00158

DOSSIER ENREGISTRE CPA DEPUIS LE :

5 novembre 2013

<u>Opération :</u>	<u>Association :</u>
Rénovation de cinq courts de tennis dont le court central et ses gradins	Country Club Aixois

Courrier sollicitant la C.P.A du : 31 octobre 2013

Tableau de financement :

OUI ☒ NON ☐

1/ Eléments financiers

Coût total de l'opération : 135.091 € HT

Subvention sollicitée: 50.000 € HT

Participations sollicitées :

Décision de la Commission Sports :

CPA	50.000 €	37 %	50.000 €	37 %
Country Club Aixois	35.091 €	26 %		
Conseil Général	15.000 €	11 %		
Conseil Régional	35.000 €	26 %		
Total	135.091 €	100 %		

2/ Descriptions/Observations :

Dans le cadre de l'accueil et l'organisation du prochain Open de Tennis du Pays d'Aix qui se déroulera du 5 au 11 mai 2014, l'association Country Club Aixois souhaite rénover cinq courts de tennis dont le court central et ses gradins.

ANNEXE 2

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	5 au 11 Mai 2014
Lieu(x) de réalisation	Courmayeur Club Aixoise
Contenus et objectifs de l'action	Organisation d'un Tournoi international de tennis
Public(s) ciblé(s)	Tous les publics.
Nombre de participants / exposants	15
Nombre de spectateurs / visiteurs	10 000
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	35091
Achats		Ventes	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	135091	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	35000
Assurances		Département (s)	15000
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	50000
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	135091	TOTAL PRODUITS :	135091

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 5.000.000 € représente 3,7... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... Aix-en-Provence... Cachet de l'Association :

Le .. 22. / ... 12. / 2013.

COUNTY

CRÉE EN 1982

1195, Chemin de

13090 AIX-EN-PROVENCE

OBJET : Sports - Participation de la CPA à l'Open de tennis du Pays d'Aix – Attribution d'une subvention au Country Club Aixois et approbation d'une convention d'objectifs

Ne prend pas part au vote : GROSSI Jean-Christophe

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



09 DEC. 2013